



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

A35-WP/235  
EX/97  
27/9/04

## ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 15 : Protection de l'environnement

#### **PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ANNEXE 16 PAR LA CRÉATION D'UN CADRE D'ORIENTATION EN VUE D'AIDER LES ÉTATS À ATTÉNUER LE BRUIT DES MOTEURS DES AÉRONEFS ET À RÉDUIRE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DE LEURS ÉMISSIONS**

(Note présentée par la République islamique d'Iran)

#### **SOMMAIRE**

Le présent document de travail, qui est soumis au Comité exécutif pour adoption, présente un Programme mondial d'études visant le développement de moteurs d'aviation dont le bruit et l'impact des émissions sur l'environnement seraient atténués.

#### **INTRODUCTION**

1. En vue d'actualiser l'exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI en matière de protection de l'environnement (Résolution A33-7 de l'Assemblée), le présent document propose un Programme mondial d'études visant l'élaboration d'un cadre d'orientation, de caractéristiques de conception et de spécifications concernant le matériel utilisé pour la fabrication de moteurs d'aéronefs, afin d'atténuer la pollution de l'air et par le bruit et, en conséquence, de réduire au minimum leur effet domino.
2. Le présent document contient une proposition visant la création de matériel d'orientation pour aider les États qui conçoivent et fabriquent des moteurs d'aviation à appliquer le concept de la démarche équilibrée en matière de réduction du bruit.
3. Les politiques et les pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement seront mises en oeuvre par la réduction de l'impact sur l'environnement des émissions des moteurs d'aviation, l'objectif étant d'améliorer l'uniformité ainsi que le degré de compréhension sur ces questions des États qui conçoivent et fabriquent des moteurs d'aviation. Un effort mondial tendant à étudier la formulation d'un nouveau type de carburant moins polluant pour moteurs d'aviation est également nécessaire.

(2 pages)

G:\A.35\A.35.wp.235.fr\A.35.wp.235.fr.doc

## **DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

4. L'Assemblée est invitée à :
- a) examiner les vues et les propositions présentées ci-dessus, et prendre les mesures appropriées ;
  - b) examiner la possibilité de créer un Programme mondial d'études visant le développement de moteurs d'aviation comportant des caractéristiques de réduction du bruit ;
  - c) prier instamment le Secrétaire Général de faire en sorte que l'OACI prenne part à une étude mondiale sur un nouveau type de carburant pour des moteurs d'aviation, dont les émissions seraient réduites et qui aurait l'effet d'atténuer au minimum la pollution de l'air et par le bruit.

— FIN —